



## COMPTES RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Mai 2014

*L'an deux mille quatorze, le jeudi quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno HURE, Maire.*

Etaient présents : BELLAMY Jean-Marc – CANDOTTO-CARNIEL Annette - DAMIEN Jacques  
DUBUISSON Nathalie - Sylvain HAMEL - PIGNE Marie-Fernande-PLANCHOU Claude -  
SANNIER Daniel - SIMON Brigitte - STEUX Armelle - URSIN Gilbert - VAUDANDAINE Marie-  
Claude - ZWAARDEMAKER David

Pouvoir : Astride LEVAVASSEUR à Bruno HURE

Secrétaire de séance : Annette CANDOTTO

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur présence lors de la cérémonie du 8 Mai.

Monsieur le Maire sollicite l'inscription de 2 sujets supplémentaires à l'ordre du jour :

1. Personnel communal – Emplois communaux
2. Taxe d'aménagement – Modification de l'imposition

A l'unanimité.

### Lecture et Approbation du compte-rendu de la séance de Conseil

Il est donné une lecture partielle du compte-rendu de la réunion du 10 Avril 2014.

Après lecture sommaire, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

<b>Décisions modificatives n°1</b>	<b>042-2014</b>
------------------------------------	-----------------

Vu la demande de Mme RUFFE, Trésorière Municipale,  
Après délibération, le conseil municipal approuve les décisions modificatives  
suivantes :

INVESTISSEMENT			
<b>Compte 13936</b>	- 29 600 €	<b>Compte 1336</b>	+ 29 600 €
<b>Compte 024</b>	+ 147 529 €	<b>Compte 021</b>	+ 147 529 €
FONCTIONNEMENT			
<b>Compte 775</b>	- 147 529 €	<b>Compte 023</b>	- 147 529 €

A l'unanimité.

### PERISCOLAIRE

Présentation par M. DAMIEN, Maire-adjoint chargé des affaires scolaires des résultats de la réunion du groupe de travail.

Les Temps d'Activités périscolaires se dérouleront du lundi au jeudi inclus. Il y aura bien les 5 demies-journées (le matin) d'enseignements imposées par l'Education Nationale. Le mercredi a été retenu majoritairement par les parents lors de la consultation du mois de novembre 2013 (66 % POUR).

La pause méridienne pour le déjeuner ne pourra être inférieure à 1h30, sauf le mercredi.

Il ne faut pas confondre les activités pédagogiques complémentaires et le temps des activités périscolaires.

Les premières sont assurées, gratuitement pour les parents, par les enseignants (en plus des 24h hebdomadaires), et représentent 36h par an et par enseignant.

Le temps des activités périscolaires est de la compétence de la commune. Ce n'est pas une obligation. Les activités peuvent être payantes.

Actuellement, dans le cadre des activités périscolaires, la législation parle de groupe de 14 enfants pour les moins de 6 ans et de 18 enfants pour les plus de 6 ans.

La législation est différente pour les centres de loisirs.

5 cycles de 7 semaines seront proposés.

Formation des groupes : Les enfants sont classés par date de naissance puis par groupe de 18 ou 14.

Ainsi on aurait à la rentrée prochaine : 3 groupes de 18 enfants et 2 groupes de 14 enfants.

Présentation du questionnaire remis aux parents :

2 possibilités s'offrent pour le ramassage scolaire : 15h40 ou 16h40

Si le ramassage s'organise à 15h40, il risque d'y avoir peu d'enfants. De plus Mme DANET Rose (dans le cas où Mme DANET Marie-France soit toujours en arrêt maladie) devra continuer à assurer le ramassage scolaire et ne pourra encadrer un groupe dans le cadre du périscolaire.

Mercredi : Un problème de garde le mercredi après midi, après le déjeuner, se présente pour certains parents. La commune a donc pris contact avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Duclair afin d'étudier une solution. La Maison des Jeunes et de la Culture pourrait mettre à disposition un animateur ou deux selon le nombre d'enfants inscrits afin d'assurer des activités le mercredi après midi. Les inscriptions et rémunérations de ces intervenants seraient à la charge des parents (facturation au trimestre pour assurer la présence des enfants). La commune facilite juste le contact avec la MJC de Duclair, fournit les locaux.

Groupe pour les moins de 6 ans : 8 enfants et groupe pour les plus de 6 ans : 12 enfants.

Courrier qui sera adressé aux parents : lecture du courrier par Jacques DAMIEN.

M. DAMIEN précise que le groupe de travail a souhaité instaurer un prix identique pour les activités périscolaires et la garderie.

M. HAMEL demande un bilan de la réunion du samedi 10 mai. M. DAMIEN répond que sur 102 enfants, 36 enfants étaient représentés (25%). En novembre, ils représentaient 45 %.

Cantine - Mercredi :

M. le Maire précise qu'il serait souhaitable d'intégrer une phrase pour stipuler que s'il n'y a pas assez d'enfants inscrits pour le déjeuner le mercredi matin, la cantine ne sera pas maintenue.

M. URSIN propose de voir avec la cuisine évolutive pour le coût ou surcoût appliqué si il y a peu de repas de livré.

Activités :

M. HAMEL reconnaît que le prix de 1.50 € est justifié si les intervenants bénévoles ou professionnels sont compétents.

M. DAMIEN a pris contact avec une personne qui intervient pour l'association de gym afin d'assurer deux sessions par semaine de baby-gym.

Mme VAUDANDAINE pense que le bénévolat peut être très porteur ; ce sera à la commune d'être vigilante.

M. HAMEL fait part du souhait de M. DAENS de travailler sur une période longue et en petit groupe pour le bridge. M. DAMIEN précise que la période ne pourra excéder 7 semaines. Ce n'est pas possible sur une année complète pour un seul même groupe. Par contre il est possible de travailler en demi-groupe. Un autre demi groupe pourrait pendant ce temps faire une activité artistique telle que le dessin ou peinture.

M. URSIN propose de passer une annonce dans le prochain bulletin municipal afin de faire appel à des bénévoles. M. le Maire répond que cela a déjà été fait et qu'il y eu peu de retour.

Enfin, M. DAMIEN termine en précisant que les parents souhaitent une alternance.

**Tarifs restauration scolaire – garderie – périscolaire  
Rentrée scolaire 2014/2015****043-2014**

M. le Maire rappelle que suite à l'appel d'offres de 2013, la cuisine évolutive avait consenti une baisse de ses tarifs. Considérant la revalorisation de + 1 % par la cuisine évolutive du prix du repas, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, M. le Maire propose le maintien des tarifs. Les présents tarifs figureront sur la charte périscolaire, avec paiement à terme à échoir, et le règlement intérieur cantine et garderie, avec un paiement à terme échu.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent les tarifs suivant :

<b>CANTINE</b>	<b>Adultes</b>	<b>Familles 1 à 2 enfants</b>	<b>Familles + 3 enfants</b>
<b>Tarifs</b>	3.63 €	3.18 €	2.73 €

<b>GARDERIE</b>	<b>A L'HEURE</b>
<b>Tarif</b>	<b>1.50 €</b>

<b>PERISCOLAIRE</b>	<b>A L'HEURE</b>
<b>Tarif*</b>	<b>1.50 €</b>

\* payable par trimestre

A l'unanimité

**Tarifs restauration scolaire – garderie – périscolaire  
Rentrée scolaire 2014/2015****044-2014**

Le Maire,

*Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;*

*Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;*

*Vu les articles R 1617-1 à R1617-18 du code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs et montant de cautionnement imposé à ces agents,*

*Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2008 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'avis conforme de Madame la trésorière municipale de Duclair*

**Décide :**

- De créer une régie municipale de recettes pour l'encaissement des produits des activités du Temps d'Accueil Périscolaire, à compter du 1er juin 2014,
- De nommer Mme Sophie BODELLE, régisseur titulaire, et Mme Maryline COTTARD, régisseur suppléante au titre de ladite régie.

A l'unanimité

<b>Rentrée scolaire 2014/2015 Règlement intérieur cantine – garderie Charte périscolaire</b>	<b>045-2014</b>
--	-----------------

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'adopter le règlement intérieur cantine et garderie scolaire des écoles maternelle et élémentaire Jean Ferrat tel qu'arrêté et annexé à la présente délibération.
- d'adopter la charte des activités périscolaires annexée à la présente délibération
- de charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de ces différents documents.

A l'unanimité

Il est précisé que dans le cadre de la mise en place de la facturation en mairie, il est préférable pour un gain de temps de travail du secrétariat de mairie, de facturer la cantine à terme échu, tout comme la garderie.

Les élus sont favorables à ce nouveau dispositif.

<b>SDE76 – Redevance occupation du domaine public gaz</b>	<b>046-2014</b>
---	-----------------

M. le Maire expose

- que la commune peut bénéficier d'une redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.
- que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.
- qu'un décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 a modifié le régime des redevances pour occupation du domaine public des communes par les ouvrages de transport et de distribution de gaz

Il propose

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport du gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente, soit 6.54 ml.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.
- que la redevance due au titre de 2014 est fixée à 115.00 €.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

A l'unanimité.

M. le Maire précise que l'implantation des réseaux gaz se situe Grande Rue, RD67 et RD86.

**Personnel communal – emplois saisonniers****047-2014**

Comme l'an dernier, M. le Maire propose aux élus la création d'un emploi saisonnier en fonction des besoins des services techniques, durant les mois de juillet et août 2014 en raison des congés annuels du personnel titulaire.

En effet, M. le Maire précise que la période estivale permet de réaliser des travaux dans les écoles, les locaux associatifs par exemple

M. SANNIER demande si le taux horaire n'est pas en deçà du SMIC. M. le Maire répond que non, sinon une indemnité différentielle serait versée.

Taux de rémunération communale : 9.64 € Brut

SMIC : 9.53 € brut.

L'assemblée délibérante autorise M. le Maire à signer les Contrats à Durée Déterminée relatifs à ces embauches, ainsi que tout autre document en ce sens.

Par ailleurs, il est dit que

- les agents recrutés seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (Indice Brut: 330, Indice Majoré: 316), pour une durée hebdomadaire de 28h.
- que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'article 6413 (personnel non titulaire) du budget communal de l'exercice 2014

A l'unanimité.

**Taxe d'aménagement – Exonération et abattement abris de jardin****048-2014**

M. DAMIEN distribue un document explicatif sur la taxe d'aménagement : son calcul et les nouvelles dispositions de la loi de finances 2014.

M. SANNIER s'étonne des valeurs forfaitaires. M. DAMIEN répond qu'une diminution de la valeur forfaitaire est appliquée depuis 2013. La valeur forfaitaire est réévaluée tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier.

M. SANNIER déplore qu'en définitif, les taxations vont engendrer la non déclaration des abris de jardins.

Vu l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme qui prévoit la possibilité pour les organes délibérants des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale, les conseils généraux et le conseil régional de la région d'Ile-de-France, d'exonérer de la taxe d'aménagement, en tout ou partie, certaines catégories de construction et d'aménagement,

Conformément aux dispositions de la loi de finances 2014 qui étend les cas d'exonération facultative aux abris de jardin soumis à déclaration préalable ainsi qu'aux locaux à usage artisanal,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les dispositions suivantes,**

Superficie inférieure ou égale à 20 m <sup>2</sup>	Exonération totale
Superficie comprise entre 20 et 40 m <sup>2</sup>	Abattement de 50%

A l'unanimité

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Dossier DREAL (Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie) :**

M. ZWAARDEMAKER présente les documents qui étaient à consulter en mairie sur la mise en œuvre de la Directive Inondation – Cartographie du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Rouen-Louviers-Austreberthe.

Il énonce 3 schémas principaux de débordement de la Seine. Il serait intéressant de retravailler ses documents au sein d'une commission communale.

M. DAMIEN estime que l'étude n'est pas assez précise notamment sur les zones dites inondables.

**Commission communale des impôts Directs :** M. HURE fait état des membres qui seront proposés aux impôts : HURE Bruno - CANDOTTO-CARNIEL Annette - DAMIEN Jacques-DUBUISSON Nathalie - Sylvain HAMEL - PIGNE Marie-Fernande-PLANCHOU Claude - SANNIER Daniel - STEUX Armelle - URSIN Gilbert - VAUDANDAINE Marie-Claude - ZWAARDEMAKER David

Seuls 6 seront retenus.

**Tirage au sort des jurés d'assises 2015 :** M. le Maire étant indisponible, M. Claude PLANCHOU le représentera lors de la réunion du 22 mai prochain, à la mairie de Duclair, à 10h.

**Réunion sur la préparation du déjeuner sur l'herbe du 14 juillet :** M. le Maire étant retenu au SMEDAR, la Municipalité sera représentée par Mmes CANDOTTO, SIMON et STEUX, le 21 mai prochain.

### **Le conservatoire des espaces naturels de Haute Normandie :**

M.SANNIER intervient compte tenu de sa participation à l'assemblée générale en date du 23 avril dernier. Il évoque les problèmes de gestion des anciens espaces agricoles abandonnés par les agriculteurs. Il faut maintenir la diversité biologique pour conserver sa richesse.

M.SANNIER rappelle que M. Jacques CAYZELLE est conservateur bénévole du coteau sur Hénouville.

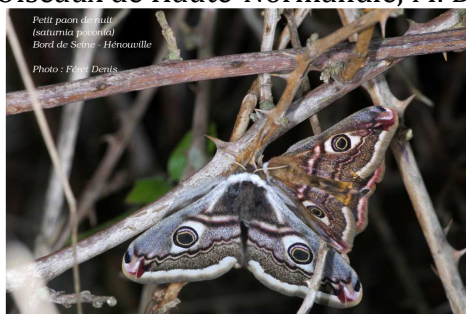
Il précise que la commune adhère au conservatoire des espaces naturels de Haute Normandie depuis de nombreuses années.

### **Agence Régionale de l'Environnement de Haute Normandie :**

M. SANNIER fait part qu'il sera absent le 27 mai, et ne pourra se rendre à l'assemblée générale de l'ARHEN, à Rouen.

### **Papillon « petit paon de nuit » :**

Suite au passage sur la commune de M. Pierrick DORE, bénévole de la Ligue de Protection des Oiseaux de Haute-Normandie, M. DAMIEN présente la découverte de ce dernier.



### **40 ans du Parc :**

M. SANNIER rappelle le pique-nique géant organisé ce samedi 17 mai, à l'occasion des 40 ans du Parc.

### **Exposition de peinture et sculpture :**

M. BELLAMY rappelle que l'exposition se déroulera les 15 et 16 novembre 2014.

Une réunion préparatoire est fixée au mercredi 28 mai, en mairie, à 18h.

Un courrier sera adressé aux artistes début juin.

Constitution de la commission : B. HURE, JM. BELLAMY, A. LEVAVASSEUR, MC. VAUDANDAINE, A. STEUX, A. BERRENGER, Relais des Arts, MC MARICAL, N. CAILLY...

### **Enquête publique sur l'élaboration du schéma Régional de Cohérence Ecologique de Haute Normandie**

M. SANNIER fait le point sur l'enquête publique qui se déroulera du 22 mai au 23 juin prochains.

Aucun dossier ne sera disponible en mairie. Un téléchargement sur le site internet de la DREAL sera nécessaire.

### **Concert du 11 mai 2014 - Orchestre pop symphonique :**

M. SANNIER fait part de la pétition et du projet de pérennité de l'orchestre.

M. HURE est intervenu, lundi 12 mai dernier, lors de la commission des petites communes. Selon M. SANCHEZ, le budget est à l'étude mais réaffirme qu'il n'y aura pas de perte de soutien de la part de la CREA pour l'orchestre pop symphonique.

M. HURE fait part d'une augmentation importante des frais de déplacement compte tenu notamment du développement de nombreux concerts à l'étranger.

De plus, depuis quelques temps, il semble que l'orchestre compte de plus en plus de professionnels et moins de jeunes.

M. SANNIER précise que sur le site internet de la CREA, il est stipulé que si les jeunes ont plus de 22 ans, les jeunes ne peuvent plus faire partie du groupe.

### **Groupe de travail sur l'acquisition d'un lave-vaisselle :**

M. le Maire fait part de la création d'un groupe de travail sur la mise en place d'un lave-vaisselle à la salle polyvalente et la réorganisation de la cuisine.

Ce groupe est pour le moment constitué de M. URSIN et M. HURE. Les élus qui souhaiteraient intégrer ce groupe peuvent reprendre contact avec M. URSIN.

### **Projection du vendredi 16 mai :**

M. DAMIEN rappelle la projection du film sur le feu de la Saint Clair à la Haye de Routot.

Présentation de la préparation de la fête jusqu'à la fin.

Les prises de vues ont été réalisées par M. DAMIEN.

### **Subventions communales - Remerciements :**

Dans le cadre de l'allocation des subventions communales, M. le Maire informe les élus des remerciements suivants : GDH, TCH et DDEN.

### **Prochaines réunions :**

- Commission communication : lundi 19 juin à 20h en mairie
- Commission exposition peinture sculpture : Mercredi 28 Mai à 18h00, en mairie,
- Conseil municipal : Jeudi 16 Juin, 20h, en mairie
- Mercredi 25 juin : il est proposé un déjeuner convivial (barbecue par exemple) réunissant les agents communaux et les élus,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

BELLAMY Jean-Marc	CANDOTTO CARNIEL Annette
DAMIEN Jacques	DUBUISSON Nathalie
HAMEL Sylvain	HURE Bruno
Pouvoir de LEVAVASSEUR Astride à HURE Bruno	PIGNE Marie-Fernande
PLANCHOU Claude	SANNIER Daniel
SIMON Brigitte	STEUX Armelle
URSIN Gilbert	VAUDANDAINE Marie-Claude
ZWAARDEMAKER David	